

mes réflexions, au sujet de saint Augustin, de certaines paroles de M. le substitut qui ne m'ont pas entendues, car je ne les eusse pas laissées passer sans réponse.

Ces paroles sont celles-ci : « Saint Augustin n'avait pas été condamné deux fois pour « Vol avant quinze ans. »

Sur la demande de M. Momin-Japy, maire du 6^e arrondissement, député au Corps législatif, S. M. l'Empereur, dans son incessante sollicitude pour les classes nécessiteuses, a daigné ordonner que la salle du théâtre de l'Opéra serait mise à sa disposition pour y donner un bal à leur profit.

Cette fête de bienfaisance doit avoir lieu le 6 décembre prochain; nous ferons connaître ultérieurement le programme de cette fête et les noms des dames patronesses. Dès à présent l'on délivre des billets à la mairie.

Bourse de Paris du 23 Octobre 1856.

Table with 2 columns: Instrument (Au comptant, Fin courant) and Price/Change (66 65, Baisse 03 c., etc.)

AU COMPTANT.

Table with 2 columns: Instrument (Fonds de la Ville, Oblig. de la Ville, etc.) and Price/Change (66 63, 66 60, etc.)

Table with 2 columns: Instrument (Act. de la Banque, Crédit foncier, Sociétés gén. mobili., etc.) and Price/Change (3950, 580, 1450, etc.)

Table with 2 columns: Instrument (Fonds étrangers, Napl. (C. Rotsch.), Emp. Piém. 1856, etc.) and Price/Change (111, 89, 87, etc.)

Table with 2 columns: Instrument (A TERME, Cours, Plus haut, Plus bas, Der) and Price/Change (66 75, 66 80, 66 60, etc.)

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Table with 2 columns: Instrument (Paris à Orléans, Nord, Chemin de l'Est, etc.) and Price/Change (1260, 952 50, 877 50, etc.)

Opéra. — Vendredi, rentrée de M^{lle} Rosati, 4^e représentation du Corsaire, ballet en 3 actes; M^{lle} Rosati jouera Mélanie.

Opéra-Comique. — L'Étoile du Nord, opéra en trois actes, de Catherine; MM. Faure, celui de Péters; les autres rôles seront joués par MM. Pouchard, Riquier, Nathan, Beaupré.

Opéra. — Vendredi, rentrée de M^{lle} Rosati, 4^e représentation du Corsaire, ballet en 3 actes; M^{lle} Rosati jouera Mélanie.

Opéra-Comique. — L'Étoile du Nord, opéra en trois actes, de Catherine; MM. Faure, celui de Péters; les autres rôles seront joués par MM. Pouchard, Riquier, Nathan, Beaupré.

Ventes immobilières.

AUDIENGE DES CRIÉES.

TERRAINS A NEUILLY

Etude de M^e PETIT-BERGONZ, avoué à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, 31. Vente sur surenchère du sixième, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de la Seine, deux heures de relevée, le jeudi 6 novembre 1856, en cinq lots qui ne seront pas réunis.

1^{er} lot, sur la mise à prix de : 6,450 fr. 2^e lot, — 6,450 3^e lot, — 8,200 4^e lot, — 8,500 5^e lot, — 23,500

MAISON A VANVES

Etude de M^e GUIDOU, avoué à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 66. Vente sur surenchère du sixième, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de la Seine, le 6 novembre 1856.

RUE D'ENGHEN, 48.

M. DE FOY

INNOVATEUR-FONDATEUR

MARIAGES

SEUL, j'ai droit de porter ce titre : INNOVATEUR-FONDATEUR de LA PROFESSION MATRIMONIALE parce que c'est moi, de FOY, qui l'ai relevée, innovée et fait sanctionner.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, le DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Ventes mobilières.

Ventes par autorité de justice. Le 23 octobre. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6. Consistant en comptoir, glaces, appareils à gaz, chaises, etc. (8069)

blee extraordinaire des actionnaires de la société BOURON et C^e tenue au siège social, rue La Fayette, 44, le dix octobre mil huit cent cinquante-six, par le Tribunal civil de la Seine, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de la Seine, le 6 novembre 1856.

Les deux associés devant gérer et administrer, et auront la signature sociale, sous la raison A. GALLAIS et E. SERPH.

Art. 6. Le capital social sera de trois cent vingt mille francs, qui est fourni ainsi qu'il suit : Cinq cents mille francs en espèces par M. Fretton, et qui sont versés par lui dans la société actuellement existante.

vente de vêtements d'enfant, articles de toilette et nouveautés en tous genres, a été contractée pour neuf années, à partir du quinze octobre courant, entre madame Anne AY-MARD-BRIFAULT, demeurant à Paris, rue de Rivoli, 47, et madame Achille DE ROUMILLY, marchand de nouveautés, demeurant à Paris, rue de la Banque, 5.

État de la faillite, et délibérer sur la formation du concordat qui doit être proposé par le sieur Camus, l'un des faillis, aux termes de l'art. 531 du Code de commerce.

MM. les gérants ont l'honneur d'informer MM. les actionnaires qu'ils sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le 10 novembre prochain, à midi très précis, salle Herz, rue de la Victoire, 48.